

Lancy et le Plan directeur cantonal



Yves Favre
Conseiller municipal

Les procédures

Selon les procédures fédérales en matière d'aménagement du territoire, les cantons doivent mettre à jour leur plan directeur tous les 10 à 15 ans, en adaptant de nouvelles prévisions, en fonction des contraintes démographiques et du développement économique.

Cet outil est l'élément central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il doit définir le développement territorial souhaité en matière d'urbanisation, mobilité, gestion de l'espace rural et des milieux naturels.

Cette procédure a été initiée par l'Etat il y a quelques années et en est arrivée au stade de consultation auprès des autorités politiques, à commencer par les conseils municipaux des 45 communes du canton. Il leur a été demandé de se prononcer par le biais d'une résolution.

Globalement les avis sont d'une manière générale favorables à tout développement permettant de répondre aux besoins prépondérants de la population en matière de logement et à même de mettre à disposition des futures entreprises, les infrastructures nécessaires à la création des emplois indispensables à une bonne cohésion sociale.

Aucun autre discours n'est à même de satisfaire à ces deux éléments, piliers de notre équilibre social et économique.

En revanche, localement, ce principe est remis en cause.

En ce qui concerne plus particulièrement notre commune, nous avons associé notre préavis positif à quelques conditions qui prennent en compte les importants efforts déjà acceptés lors des précédentes éditions des plans directeurs cantonaux dont le dernier qui régit actuellement notre développement et qui date de 2001.

Nos objectifs

Nous avons demandé que le 90% des projets de développement figurant dans ces plans directeurs cantonaux successifs ainsi que dans le plan directeur communal de 2008 soient achevés avant que toute autre procédure de déclassement et changement de zone en matière de logement ne soit entreprise sur notre territoire communal.

Ce qui signifie en clair, qu'en fonction de la durée de réalisation des projets, pour exemple la Chapelle les Sciers, nous demandons de sauter un tour, car comme exposé ci-dessus le plan directeur cantonal est revisité tous les 10 à 15 ans.

Cependant, nous sommes conscients que l'autorité cantonale en matière d'aménagement du territoire est toute puissante et peut faire fi des desiderata communaux, en arguant de la pression en matière de demande de logement. Elle peut donc entamer une procédure de changement d'affectation de zone permettant la réalisation de logements.

Cela est de sa stricte obédience, pour preuve le secteur de l'Ancien-Puits passé de zone villa à zone 3 développement, malgré une forte opposition de l'ensemble des conseillers municipaux, conscients que notre commune avait déjà beaucoup donné en matière de logements en 3^e zone développement.

Nos propositions

Afin de parer à cette éventualité nous avons donc proposé que, dans le cas où l'Etat malgré les oppositions déjà évoquées, entamait cette procédure de changement d'affectation nous demanderions que ces périmètres soient classés en 3^e zone ordinaire au lieu de 3^e zone développement.

Cette notion de zone ordinaire permet aux propriétaires en cas de réalisation de leur bien-fonds de le faire au prix du marché et non sur la base d'un prix fixé par les services de l'Etat.

Notre commune possède une des plus forte proportion cantonale de terrains à bâtir en 3^e zone de développement. Il nous paraît justifiable de rééquilibrer les choses par rapport à d'autres communes mieux loties.

Nous terminerons en précisant que nous avons pris acte du retrait momentané du Plan Directeur et espérons que les propositions faites par le PDC et approuvées par une partie du Conseil municipal seront prises en compte dans les réflexions à venir du Conseil d'Etat et ses services du Plan Directeur.



Bulletin d'information du Parti Démocrate-Chrétien de Lancy - N° 125 - Printemps 2012

Édito

L'aménagement du territoire, vaste sujet qui concerne au premier plan notre commune



Frédéric Progin,
Président de
l'association de la Ville
de Lancy

Les objets

Plusieurs autres objets d'aménagement, concernant la mobilité, comme la continuation de la ligne de tram en direction de Saint-Julien, ou la liaison entre le Petit

et le Grand Lancy occupent actuellement vos autorités.

C'est également le cas du sujet plus local de l'aménagement de la place du 1^{er} Août.

>>>

Les projets

Lancy abrite de nombreux projets d'envergure, en cours ou à venir, à l'image de la Chapelle-les-Sciers, de Surville ou de SOVALP. Elle est également pressentie pour d'autres projets de densification dans le futur plan directeur cantonal (provisoirement retiré par M. LONGCHAMP). Ce plan crucial pour l'avenir du canton et de notre ville fait l'objet d'un article réalisé par notre passionné en la matière.

Les enjeux

Consciente de longue date des enjeux cruciaux dans le domaine de l'aménagement, l'association Démocrate Chrétienne de Lancy n'a de cesse de prendre à bras le corps ce dossier.

Notre action

Ainsi, elle abrite en son sein, depuis 2003, un groupe dédié exclusivement à cette thématique, dirigé de main de maître par notre ancien Conseiller administratif et constituant Marco FÖLLMI. Cette délégation qui compte notamment parmi ses membres: le président de la commission aménagement du PDC Genève et d'autres compétences, à l'instar de l'architecte lancé et ancien président du Conseil municipal Stéphane LORENZINI, est un précieux outil qui conseille et appuie efficacement nos conseillers municipaux.



Vue aérienne de Lancy



Télécabine urbain



Nous avons donc décidé de consacrer exclusivement cette édition de notre journal à ce thème crucial de l'aménagement du territoire.

Il est bon de préciser que le groupe Démocrate-Chrétien a été l'initiateur du projet de liaison entre les deux versants de Lancy. A l'heure où d'aucuns s'évertuent à parler de scission entre le nord et le sud de notre commune, nous pensons plus important de mettre en place une infrastructure qui facilitera et symbolisera l'unité lancelienne.

Le tram

En ce qui concerne la prolongation du tram, les Démocrates-Chrétiens ont été les seuls, avec le Conseil administratif, à préconiser

son passage par la route de Saint-Julien, conscients de l'impact très important qu'aurait un itinéraire par le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud.

Le reste du Conseil municipal n'a pas eu la même appréciation. Nous apprenons aujourd'hui que nos inquiétudes étaient justifiées et que l'emprise du tram sera telle que plusieurs équipements publics, seront rognés, voire condamnés comme l'explique François LANCE dans son article. On peut spécialement s'inquiéter pour l'avenir du Terrain d'aventures.

Place du 1^{er} Août

Enfin, en ce qui concerne la place du 1^{er} Août et son aménagement, notre groupe a réussi à établir un consensus, autour de

sa proposition de fermeture partielle. En effet, si dans un premier temps, les fronts s'étaient polarisés, la gauche étant partisane d'une fermeture totale et la droite d'une ouverture complète à la circulation, nous avons réussi à fédérer la quasi-totalité du Conseil municipal autour de notre solution médiane et pragmatique.

Ces différents sujets sont développés dans les articles qui suivent. Je vous en souhaite bonne lecture.

Sachez que nous sommes à votre écoute et à votre service. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, propositions ou questions, par l'intermédiaire de notre adresse e-mail: lancy@pdc-ge.ch

Place du 1^{er} Août



Martine Casutt-Etter
Conseillère municipale

circulation, a été âprement défendu par le groupe PDC.

Pour mémoire, la volonté était de supprimer complètement la circulation sur la place.

Plusieurs constats ont été faits, la circulation sur l'avenue du Curé-Baud a fortement diminué, ce qui est une excellente chose pour la sécurité de nos enfants se rendant à l'école.

L'aménagement de la place n'est pas satisfaisant, des voitures «squattent» régulièrement les places pour handicapés, les

piétons ne trouvent pas leur place et les commerçants souffrent d'un manque de visibilité.

Forts de ces constats il nous est apparu judicieux de garder un sens de circulation sur la place du 1^{er} Août ainsi qu'un certain nombre de places de parking. Maintenant nous nous en remettons au service des travaux pour nous créer une place harmonieuse et des aménagements conviviaux.

Il ne faut, en outre, pas oublier que le préavis de la commune doit être validé par le Département de la mobilité!



Place du 1^{er} août

Une idée qui décoiffe!



Christian Haas
Conseiller municipal

Qui a dit que le groupe DC, par sa position du centre, était trop sage?

Par une résolution déposée au Conseil municipal le 29 septembre 2011, une idée,

d'abord accueillie avec dédain, voire ironie, comme souvent pour les projets audacieux, fait désormais beaucoup parler d'elle: une liaison inédite et symbolique entre le Petit et le Grand-Lancy!

Avec beaucoup d'opportunité, profitant des projets du DCTI de repenser l'aménagement du Pont de Lancy, notre spécialiste de l'aménagement a proposé que toute la liaison entre la place du 1^{er} Août et le carrefour route de Chancy- route du Pont-Butin soit revisitée.

Il a donc été proposé qu'il soit procédé à l'étude d'une infrastructure originale, mettant les piétons en sécurité et leur permettant de traverser le vallon de l'Aire en «prenant» de la hauteur. Cette résolution a même été relayée dans la Tribune de Genève le 5 octobre 2011 sous un titre évocateur: **Lancy rêve d'un téléphérique sur l'Aire!**

Le projet est actuellement traité en commission et nous ne manquerons pas de vous en reparler! Et si le rêve devenait réalité...

Les transports publics à Lancy



François Lance
Conseiller administratif

Dans le projet d'agglomération «Saint-Julien-plaine de l'Aire», les transports publics revêtent une importance particulière. Une liaison entre Saint-Julien et l'agglomération genevoise alliant capacité, rapidité et efficacité semble logique en fonction du flux des pendulaires journaliers entre les deux points.

De nombreuses techniques de transports existent et sont utilisées dans les agglomérations européennes, comme par exemple le train-tram, le métro léger, le métro aérien ou encore les transports par câbles.

Autre priorité, le raccordement ferroviaire entre Saint-Julien et la gare de la Praille qui devra se réaliser un jour ou l'autre.

Finalement nos planificateurs cantonaux ont choisi un moyen de transports bien familier à Genève: **le tram!** Quelle déception et quel manque d'audace!

Nuisances aux Palettes

Pourquoi pas le tram, mais au moins l'imager avec un tracé direct et entièrement en site propre qui rejoigne le Bachet de Pesay d'une façon directe.

Non, le futur tracé du tram Saint-Julien-Lancy a été choisi sur la base du tracé le plus sinueux et le plus compliqué possible. En effet, le tram partira de la gare de Saint-Julien, traversera cette ville, empruntera sa voie naturelle la route de Saint-Julien, mais au lieu de partir directement sur Plan-les-



Tram à Lancy

Ouates, le tracé a été choisi pour descendre dans la plaine de l'Aire, en dessinant des arabesques dans le futur quartier des Cherpines et surtout, pointera son nez sur l'avenue du Curé-Baud, tournera sur le chemin des Palettes et devra trouver son chemin dans un enchevêtrement de lignes de trams existantes et de voies de circulations, déjà passablement surchargé aujourd'hui.

Le Conseil administratif de Lancy s'est à chaque étape du processus opposé à ce tracé sinueux et surtout à cette arrivée sur Lancy-Sud en forme d'entonnoir, mais sans succès, les décisions étant toujours prises à l'échelon supérieur.

En outre, le Conseil municipal, lors de sa séance du 17 novembre 2011, s'est prononcé sur le choix du tracé, mais malheureusement n'a pas suivi le Conseil administratif, puisqu'il a opté pour le passage par l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Palettes, à l'exception du groupe PDC qui s'y est opposé.

Par conséquent, une majorité du Conseil municipal a accepté que le tram Saint-Julien-Genève entrave l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Palettes et

finalement vienne buter sur l'avenue des Communes-Réunies.

Le résultat ne s'est pas fait attendre, les premières esquisses du tracé de détail du tram au Grand-Lancy montrent une emprise importante sur le domaine public communal, la suppression de toutes les places de stationnement au chemin des Palettes et l'utilisation agressive de terrains communaux sur l'avenue du Curé-Baud.

Notre action

Le groupe PDC s'est opposé à ce tracé, mais, comme d'habitude, dans un esprit d'ouverture, nous allons nous montrer constructifs en collaborant et surtout en exigeant des parkings de remplacements, d'une part pour les nombreux habitants du quartier et d'autre part pour les commerces très fréquentés du chemin des Palettes. Nous veillerons à sauvegarder les terrains publics communaux utilisés pour des activités de loisirs, sports et détente. Nous serons également très attentifs sur l'interconnexion avec l'avenue des Communes Réunies.